

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs
de cyclamate de sodium originaire de Chine**

(Droit antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) n° 492/2010 (JO L 140/2010), un droit antidumping définitif a été institué à l'importation du cyclamate de sodium relevant de la nomenclature TARIC 2929.90.00 10, originaire de Chine.

Cette mesure a fait l'objet d'un réexamen intermédiaire partiel (avis publié au JOU C 50/2011).

A l'issue de cette procédure, les dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 398/2012 (JO L 124/12), modifient le taux et la portée du code additionnel **A 473**, qui à compter du 12 mai 2012 s'applique comme suit :

Producteur visé	Taux du droit	Code additionnel Taric(CACO)
Golden Time Enterprise (Shenzhen) Co. Ltd, Shanglilang, Cha Shan Industrial Area, Buji Town, Shenzhen City, Guangdong Province, République populaire de Chine; Golden Time Chemical (Jiangsu) Co., Ltd, No.90-168, Fangshui Road, Chemical Industry Zone, Nanjing, jiangsu Province, République populaire de Chine.	0,23 euro s/kg	A 473